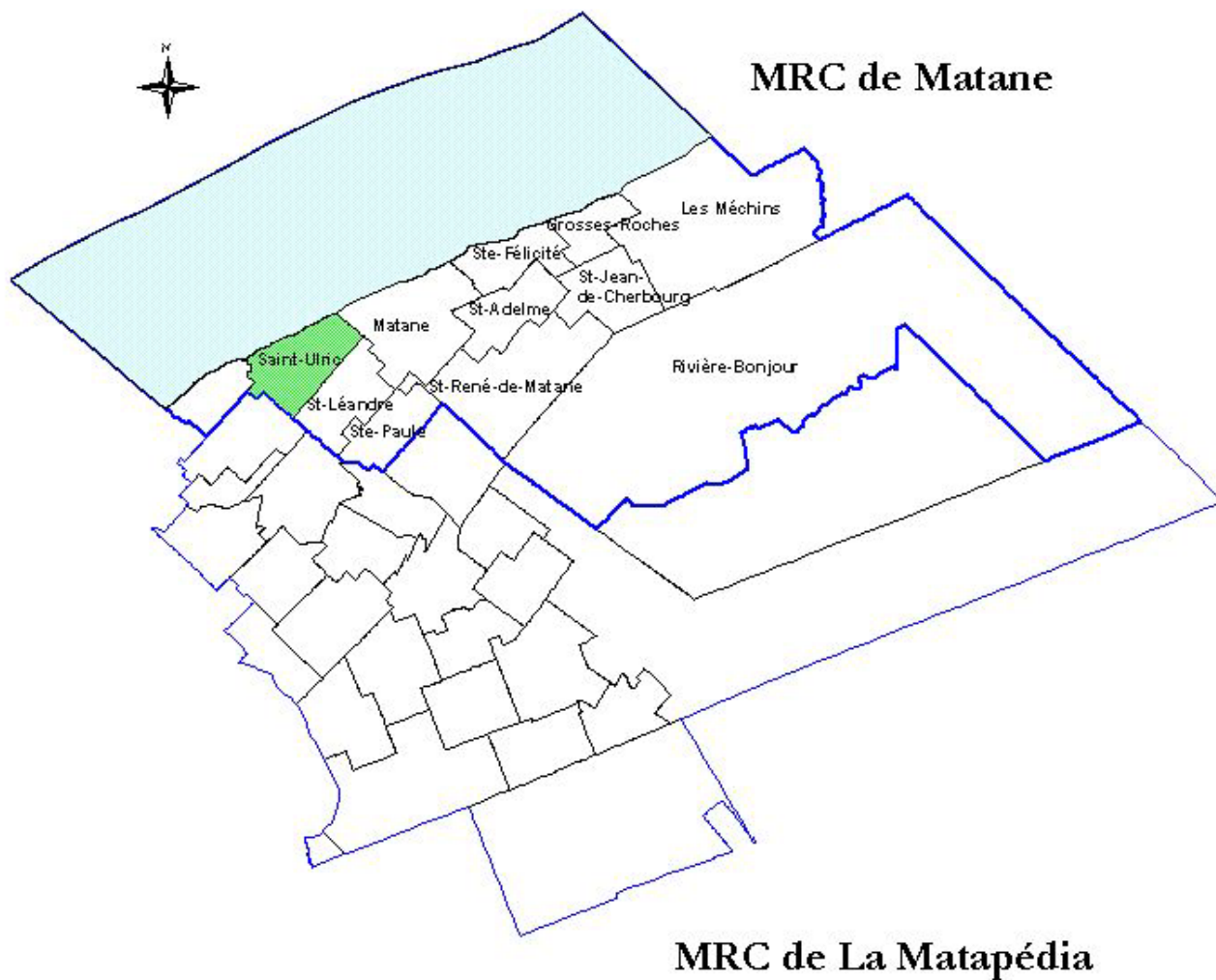


Information sur l'agriculture

dans la MRC de Matane :

Portrait agricole de la municipalité de Saint-Ulric



***Projet d'implantation d'un parc d'éoliennes par AXOR
dans la municipalité de Saint-Ulric***

23 mai 2006

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec
Bas-Saint-Laurent



Avant-propos

« Au Québec, les travaux des États généraux du Monde rural de 1991 et les réflexions du mouvement Solidarité rurale qui en est issu, ont accordé une place importante au débat sur les rapports entre dynamisme agricole et niveau de prospérité du milieu rural¹ ».

C'est dans cet esprit que le document a été produit. Il a pour seul objectif de présenter une évolution de l'image de l'agriculture pratiquée dans la MRC de Matane. Pour ce faire, il se divise en trois parties distinctes, mais en interrelation sur le fond :

- La première présente un portrait général de la MRC de Matane et des données agricoles sommaires;
- la seconde dresse un portrait de l'agriculture dans la municipalité de Saint-Ulric;
- la troisième présente l'ensemble des parcs d'éoliennes et certaines considérations économiques en lien avec les répercussions du projet d'éoliennes, par AXOR, sur l'agriculture locale.

Pour étayer notre propos, nous mettrons l'accent sur les différentes facettes qui caractérisent le dynamisme agricole : le climat, les classes de sols, les productions animales et végétales, les revenus et l'emploi, pour ne nommer que celles-là.

Comme point de repère, nous avons opté pour les données contenues dans les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles pour les années 1997 et 2004. Ainsi, même si la période de référence représente un laps de temps relativement court pour établir un bilan significatif, elle permettra au moins de mettre en perspective les principales composantes statistiques relatives à l'espace agricole et à l'utilisation du sol. Les entreprises qui ne se sont pas prévaluées de la possibilité de s'enregistrer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation n'apparaissent pas dans les présentes statistiques. Certaines données complémentaires sont tirées de l'étude d'impact sur le projet éolien.

¹ Boutin, Denis et Debailleul, Guy. Impacts socio-spaciaux des exploitations agricoles sur le milieu rural selon les structures et les systèmes de production, Université Laval, Mars 1998, page 40.

Avant-propos.....	2
Liste des tableaux	5
Introduction.....	6
PREMIÈRE PARTIE	7
<u>MRC de Matane : portrait général</u>	<u>7</u>
➤ Cadre physique.....	7
➤ Climat.....	7
➤ Données agricoles sommaires.....	8
▪ Relève potentielle en agriculture	8
▪ Emploi dans l’agriculture par municipalité.....	9
DEUXIÈME PARTIE.....	11
<u>Portrait agricole de la municipalité de Saint-Ulric</u>	<u>11</u>
➤ Valeurs climatiques	11
➤ Potentiel des sols agricoles	11
▪ Restrictions des possibilités des sols.....	12
➤ Recettes agricoles annuelles	13
➤ Potentiel agricole de la municipalité.....	13
A) Productions animales	
B) Productions végétales	
C) Production acéricole	
➤ Emploi dans l’agriculture locale	16
TROISIÈME PARTIE	17
<u>Éoliennes et contraintes sur l’espace agricole</u>	<u>17</u>
➤ Drainage souterrain altéré.....	18
➤ Déboisement	18
➤ Contraintes physiques liées à l’implantation d’éoliennes.....	19

ANNEXE 1

- Portrait agroalimentaire de la MRC de Matane

ANNEXE 2

- Carte n° 1 : Classification des sols selon le système ARDA
- Carte n° 2 : Localisation des peuplements d'érables
(Source : carte agroforestière, MRNF)
(Tableau : L'acériculture au Bas-Saint-Laurent)
- Carte n° 3 : Zonage agricole

ANNEXE 3

- Figure n° 1 : Localisation des sites potentiels éoliens dans les MRC de Matane et de La Matapédia

TABLEAU 1 :	Portrait du secteur agricole de la MRC de Matane en 2004	8
TABLEAU 2 :	Entreprises déclarant avoir une relève en 2004	9
TABLEAU 3 :	Répartition des emplois agricoles, par municipalité, en 2004	9
TABLEAU 4 :	Répartition des emplois agricoles, en nombre de semaines, en 2004	10
TABLEAU 5 :	Données agroclimatiques pour Saint-Ulric	11
TABLEAU 6 :	Classification des sols selon le système ARDA	12
TABLEAU 7 :	Évolution des recettes agricoles entre 1997 et 2004	13
TABLEAU 8 :	Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 1997 et 2004	14
TABLEAU 9 :	Évolution des productions animales entre 1997 et 2004	14
TABLEAU 10 :	Évolution des productions végétales entre 1997 et 2004	15
TABLEAU 11 :	Répartition des emplois agricoles en 2004	16
TABLEAU 12 :	Projets d'éoliennes dans le Bas-Saint-Laurent	17
TABLEAU 13 :	Portrait économique du secteur agricole du Bas-Saint-Laurent en 2004	22

Au fil du temps, les entreprises agricoles se sont adaptées aux conditions physiques, morphologiques et climatiques du territoire afin de dégager des espaces à cultiver. Les modes d'utilisation du sol évoluent. Ils sont de plus en plus influencés par des activités à caractère urbain, comme dans la plupart des MRC à caractère rural au Québec. Il s'ensuit un processus de changement où le milieu rural agricole fait de plus en plus l'objet d'une juxtaposition d'usages non agricoles comme le résidentiel, les gîtes, camping, pistes cyclables, activités récréotouristiques, etc., et ce, sans compter les usages d'utilités publiques comme de nouveaux liens routiers ou la reconfiguration ou reconstruction routière, l'implantation d'éoliennes et bien d'autres encore.

Or, dans tout cela, on oublie trop souvent que l'espace rural est aussi l'indispensable support à la production agricole. De ce fait, la multiplication d'usages autres qu'agricoles contribue à alimenter des frictions entre les différents usagers de ce territoire tant convoité. Certes, l'agriculture n'occupe plus la majorité de l'espace rural comme autrefois. Cependant, il ne faut pas occulter son importance au niveau socio-économique comme élément structurant pour bien des communautés rurales.

D'ailleurs, les nouvelles orientations gouvernementales, en matière d'aménagement (*décembre 2001*), font état de l'importance de protéger les milieux agricoles afin de les développer dans un contexte de développement durable d'une part, et de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différents usagers du territoire, d'autre part.

« Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités agricoles et aux exploitations en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique des régions »².

Dans le contexte de l'implantation d'éoliennes dans la région du Bas-Saint-Laurent, nous estimons que les sites d'éoliennes et les éléments nécessaires au transport de cette énergie ne sont pas incompatibles avec les activités agricoles, en autant que l'appréciation de la pertinence des choix d'implantation des éoliennes et les enjeux de leur développement soient envisagés de manière globale et concourante aux contraintes normatives, règlementaires et légales en vigueur, et davantage liés au développement du territoire et des activités agricoles.

² Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, décembre 2001, page 12.

MRC DE MATANE

« Portrait général »

La MRC de Matane s'étend sur 3 376 km², dont près de la moitié se compose de territoires non organisés, soit de terres publiques³. La zone agricole permanente au 31 mars 2005⁴, s'accaparait 468 km², soit environ 14 % du territoire de la MRC. La superficie occupée par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ équivaut à 263 km², soit près de 54 % de la zone agricole permanente. Le reste du territoire regroupe les superficies urbaines, récréatives et forestières. L'activité économique est donc tributaire de la forêt, de la pêche, du domaine des services et de l'agriculture.

➤ Cadre physique⁵

Le relief de la MRC de Matane est façonné en deux grandes unités physiographiques : la côte du fleuve Saint-Laurent, qui correspond à la zone littorale, forme une mince bande n'excédant pas 2,5 km de largeur diminuant graduellement vers l'est. Elle est forgée de plateaux et de terrasses avec un relief peu accidenté. La seconde unité, le massif des Appalaches, est présent sur la majeure partie du territoire de la MRC. Entièrement occupé par le domaine forestier, il offre des points de vue spectaculaires à des altitudes culminant à 1 000 mètres (*exemple : les monts Logan, Blanc, etc.*).

➤ Climat⁶

La zone côtière profite d'un climat plutôt maritime où le fleuve Saint-Laurent a un impact important. En effet, dans ce secteur, les étés sont plus frais et les hivers moins rigoureux que dans les territoires éloignés du massif appalachien où le climat est de type continental donnant des étés plus chauds et des hivers plus froids. Les vents dominants proviennent généralement du sud-ouest.

³ Source : Schéma d'aménagement révisé, mai 2001, page 13.

⁴ Source : CPTAQ, rapport annuel 2004-2005, page 46.

⁵ Idem note 3.

⁶ Source : Schéma d'aménagement révisé, mai 2001, page 14.

➤ Données agricoles sommaires

L'agriculture représente une des activités les plus importantes du secteur primaire. Ainsi, suite à la dernière période d'enregistrement, en 2004, le MAPAQ a recensé 151 entreprises agricoles, une baisse de 10 % par rapport à 1997. Il en va de même pour les recettes totales qui accusent une légère baisse de 2 % pour se situer à 18 308 550 dollars. Près de 80 % de ces recettes proviennent des productions animales (*ovine 3 %, porcine 4 %, bovine 17 %, laitière 56 %*) et végétales (*acéricole 1 %, fruits et légumes 2 %, céréales 2 %, boisé 3 %, cultures abritées 3 %, autres 4 %*). Il est clairement observable que la production laitière est de loin la plus importante dans cette MRC.

Tableau 1 : Portrait du secteur agricole de la MRC de Matane en 2004

Nombre d'entreprises	Recettes totales (\$)	Estimé actif total (\$)	Total taxes municipales (\$)
151	18,3 millions	85 millions	311 687

Source : MAPAQ, 2004

La MRC de Matane compte pas moins de 22 646 habitants répartis principalement entre 11 municipalités, dont 8 ayant une zone agricole décrétée⁷. Dans l'ensemble, l'industrie agroalimentaire génère plus de 2 100 emplois directs et indirects avec plus de 300 entreprises oeuvrant dans le domaine de l'agriculture et des activités de services tels la transformation alimentaire, les commerces de détail et de gros et la restauration. Par l'activité générée, l'industrie agroalimentaire est l'une des plus importantes industries de la MRC.

▪ Relève potentielle en agriculture

Les données extraites des fiches, à la dernière période d'enregistrement des entreprises agricoles en 2004, montrent que la moyenne d'âge des productrices et des producteurs agricoles se situe à 47,5 ans sur l'ensemble du territoire de la MRC. Comme nous l'indique le tableau suivant, 38 entreprises agricoles affirment avoir de la relève.

⁷ Source : MAPAQ, portrait agroalimentaire de la MRC de Matane, 2004

Tableau 2 : Entreprises déclarant avoir une relève agricole en 2004

Municipalité	Propriétaire				Déclarant avoir de la relève
	Nombre d'entreprises agricoles	Âge moyen	Âge du plus vieux	Âge du plus jeune	
Baie-des-Sables	28	44,5	80	25	8
Grosses-Roches	1	50,5	52	49	1
Les Méchins	1	24	24	24	
Matane	48	49	85	26	9
Saint-Adelme	12	47,5	74	26	5
Sainte-Félicité	12	48	67	29	1
Sainte-Paule	2	42,5	53	37	
St-Jean-de-Cherbourg	1	44	44	44	
Saint-Léandre	12	49	64	28	7
St-René-de-Matane	4	47	55	42	2
Saint-Ulric	30	49	78	31	5
Total pour la MRC	151	47,5	85	24	38

▪ Emploi dans l'agriculture par municipalité

L'agriculture dans la MRC de Matane génère plusieurs emplois directs et indirects. L'économie régionale ou locale profite grandement des activités agricoles.

Tableau 3 : Répartition des emplois agricoles, par municipalité, en 2004

Municipalité	Main-d'œuvre familiale (père, mère, frère, sœur, etc.)	Salariés		de 30 à 39 semaines	
	Nombre	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées
Baie-des-Sables	76				
Grosses-Roches	4				
Les Méchins	1				
Matane	116	5	8 900	1	1 575
Saint-Adelme	28	2	1 650		
Sainte-Félicité	23	1	2 200		
Sainte-Paule	6				
St-Jean-de-Cherbourg	3				
Saint-Léandre	44				
St-René-de-Matane	8				
Saint-Ulric	78	2	4 750	2	2 625
Total pour la MRC	387	10	17 500	3	4 200

Même s'il faut être prudent avec ce genre de statistique, le tableau 3 nous illustre toute l'importance de la main-d'œuvre familiale eu égard aux autres types d'emplois salariés ou saisonniers. Ceci est assez évident dans la ville de Matane et dans les municipalités de Saint-Ulric et de Baie-des-Sables, tout particulièrement.

Tableau 4 : Répartition des emplois agricoles, en nombre de semaines, en 2004

Municipalité	moins de 5 semaines		de 5 à 9 semaines		de 10 à 19 semaines		de 20 à 29 semaines	
	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées
Baie-des-Sables	28	2 055	11	3 010	16	10 545	12	12 650
Grosses-Roches								
Les Méchins								
Matane	32	2 269	3	735	5	2 355	6	6 275
Saint-Adelme	8	300	2	560			1	1 125
Sainte-Félicité	6	390			1	750	3	3 350
Sainte-Paule	1	288	2	350	3	2 100		
St-Jean-de-Cherbourg								
Saint-Léandre								
St-René-de-Matane					24	14 400	1	1 000
Saint-Ulric	1	120	4	840	7	4 773	4	5 000
Total pour la MRC	76	5 422	22	5 495	56	34 923	27	29 400

Il va sans dire que le nombre d'emplois créés en agriculture est tributaire du nombre d'entreprises agricoles ainsi que de leur taille. Aussi, lorsque l'on analyse les résultats du tableau 4, on peut comprendre que ce type de main-d'œuvre saisonnière demeure une composante importante pour assurer le dynamisme de l'agriculture locale.

PORTRAIT AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Avec une population de 1 593 personnes⁸, cette municipalité, dont la superficie représente environ 119 km², occupe 3,5 % du territoire de la MRC de Matane. La superficie agricole⁹ qui totalise près de 52 km² ou 5 146 hectares, en 2004, se répartit comme suit : 3 820 ha possédés et 1 326 ha loués. L'on dénombre, dans la municipalité, 30 des 151 entreprises agricoles que compte la MRC. Les productrices et producteurs agricoles sont confrontés au constat suivant : composer avec différentes contraintes naturelles comme le climat, la géomorphologie, les types de sols et la faible quantité thermique, pour ne nommer que celles-là.

➤ Valeurs climatiques

Tableau 5 : Données agroclimatiques pour Saint-Ulric

Valeurs climatiques	Minimum	Maximum
Période sans gel (jours – probabilité 90 %)	110	125
Date du dernier gel printanier (probabilité 50 %)	17 mai	25 mai
Date du premier gel automnal (probabilité 50 %)	21 sept.	29 sept.
Somme des degrés-jours annuels (base 5 °C)	1 195	1 381
Longueur moyenne de la saison de croissance (jours)	166	173
Unités thermiques maïs	1 700	1 799

Source : Atlas agroclimatique du Québec méridional, MAPAQ, 1982.

➤ Potentiel des sols agricoles

La majeure partie (environ 65 %) de la zone d'étude, pour l'implantation de sites potentiels d'éoliennes, est composée de sols de classe 3 (*rapport principal, tableau 2.15, page 41*). Aussi, en nous appuyant sur la carte de l'inventaire des terres du Canada (*système ARDA*), on constate que l'agriculture se pratique essentiellement dans les sols de classes 2, 3, 4, 5 (*voir carte n° 1, en annexe 2*).

⁸ Source : Répertoire des municipalités du Québec, 2005.

⁹ Idem note 4.

▪ Restrictions des possibilités des sols

En se référant au classement des sols selon le système ARDA, qu'en est-il de ces contraintes qui peuvent restreindre les possibilités des sols pour les cultures? Plusieurs d'entre elles peuvent avoir un impact significatif comme la pierrosité, l'épaisseur du sol arable, le taux d'acidité dans les sols, un drainage naturel des terres imparfait, voire mauvais, à cause du relief et de l'imperméabilité des sols.

Dans ce contexte, rappelons que le potentiel des sols est la résultante de différents travaux à prendre en considération pour les rendre plus productifs dans les meilleures conditions possibles : défrichement, essouchement, épierrement, drainage, nivellement, amendements, etc. Voilà pourquoi les classes de sols, ainsi bonifiées, peuvent permuter selon les travaux réalisés; par exemple, un sol de classe 4 pourrait en devenir un de classe 3, et ainsi de suite. Aussi, toutes les caractéristiques mentionnées dans le tableau suivant, ne traduisent qu'une partie de la réalité d'aujourd'hui. D'où la nécessité, pour bien interpréter la classification des sols, de tenir compte des travaux réalisés au fil des ans.

Tableau 6 : Classification des sols selon le système ARDA

Classe	Caractéristiques	Superficie (ha)	Pourcentage
1	Sols ne comportant aucune limitation importante pour les cultures.	---	---
2	Sols comportant des limitations qui restreignent le choix des cultures.	622,2	5,1
3	Sols comportant des limitations modérément graves qui imposent des pratiques spéciales de conservation.	3 088,8	25,3
4	Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures.	641,6	5,3
5	Sols qui conviennent à la production de plantes fourragères vivaces, susceptibles d'amélioration.	1 252,5	10,3
6	Sols inaptes à produire d'autres plantes que des plantes fourragères vivaces et non susceptibles d'amélioration.	---	---
7	Sols inaptes pour la culture et pour les plantes fourragères vivaces	5 388,1	44,1
O	Sols organiques	1 031,8	8,5

* Voir détails en annexe 2, carte no 1.

➤ Recettes agricoles annuelles

L'agriculture constitue un pilier socio-économique important pour soutenir l'économie locale et représente un apport structurant pour la communauté. Pour preuve, les recettes agricoles annuelles ont connu un accroissement d'environ 35 % entre 1997 et 2004. C'est près de 22 % des recettes générées à l'échelle de la MRC de Matane.

Tableau 7 : Évolution des recettes agricoles entre 1997 et 2004

Type de production	1997	2004
Laitière	1 654 494	1 499 553
Bovine	733 025	1 603 695
Céréales et protéagineux	195 568	253 553
Fourrages	31 729	74 744
Autres productions*	376 437	609 751
Total (\$)	2 991 253	4 041 296

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de production est additionné dans d'autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités.

Il ressort, à la lecture du tableau, que les revenus proviennent en grande partie de la production bovine. La production laitière a connu une légère diminution entre 1997 et 2004.

➤ Potentiel agricole de la municipalité¹⁰

Pour bien illustrer ce propos, nous allons passer en revue les principaux éléments qui constituent le potentiel agricole dans la municipalité. Pour ce faire, nous allons traiter à la fois l'évolution du nombre d'entreprises agricoles, des productions animales et végétales entre les années 1997 et 2004.

¹⁰ Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, 2004.

Tableau 8 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 1997 et 2004

Statut de l'entreprise agricole	1997	2004
Propriétaire unique	15	14
Société	11	8
Compagnie	4	8
Total	30	30

Le fait dominant de ce tableau, demeure la relative stabilité quant au nombre total d'entreprises durant ce laps de temps. On peut voir une légère diminution du nombre de sociétés. Par contre, le nombre de compagnies a doublé au cours de ce court laps de temps. Les données extraites des fiches d'enregistrement, en 2004, montrent que la moyenne d'âge des producteurs agricoles se situe à près de 49 ans. Aussi, 5 entreprises déclarent avoir une relève potentielle.

A) Productions animales

Nous allons brosser un bref portrait de l'évolution des productions animales pour la période se situant entre 1997 et 2004.

Tableau 9 : Évolution des productions animales entre 1997 et 2004

Type de production	1997	2004
Bovins de boucherie	989	1 629
Bovins laitiers	1336	687
Autres productions animales (<i>porcine, volaille, ovine, chevaline et agricole</i>)*	663	556
Total (nombre de têtes)	2 988	2 872

* Voir note sur la confidentialité des données, tableau 7.

En ce qui concerne le domaine des productions animales, on note une diminution de 3,9 % du nombre de têtes, entre 1997 et 2004. Cette légère diminution est attribuable en partie aux bovins laitiers.

B) Productions végétales

Comme pour les productions animales, nous allons dresser un bref portrait montrant l'évolution des productions végétales entre 1997 et 2004.

Tableau 10 : Évolution des productions végétales entre 1997 et 2004

Type de production	1997	2004
Céréales et protéagineux (grains)	991,9	850,5
Fourrages	2 037,0	1 767,1
Production en serres	0,4	0
Autres productions végétales (<i>fruits, légumes, cultures abritées, etc.</i>)*	61,4	233,6
Pâturages	626,2	364,6
Total (hectare)	3 716,9	3 215,8

* Voir note sur la confidentialité des données, tableau 7.

Dans le domaine des productions végétales, on observe une diminution importante de 13 % des superficies totales en production, entre 1997 et 2004. La réduction des superficies allouées aux fourrages et aux pâturages contribue grandement à cette baisse.

C) Production acéricole

Il est difficile de faire des comparaisons dans ce secteur d'activité économique. À titre d'exemple, la MRC a vu le nombre de ses entreprises passer de 24 en 1997 à 12 en 2004. Cette diminution importante s'explique, en partie, par le fait que ces entreprises ne voyaient aucun intérêt à renouveler leur enregistrement au MAPAQ.

Par ailleurs, dans la municipalité de Saint-Ulric, les massifs d'érables ayant un très bon potentiel d'exploitation (*voir carte n° 3, annexe 2*) totalisent près de 290 hectares¹¹. Ainsi, si on avance l'hypothèse que pour un peuplement de 70 ans et plus, on peut estimer un rendement de 200 à 250 entailles à l'hectare, et que pour un peuplement de 50 ans et moins, ce rendement à l'hectare se situe entre 150 et 200 entailles; considérant une moyenne de 200 entailles à l'hectare ($150 + 250 \div 2$), il pourrait y avoir un potentiel de 58 000 entailles exploitables, le cas échéant. Actuellement, seulement 293,5 hectares sont en exploitation¹², dont 276,5 en production biologique.

¹¹ Superficie extraite de la carte écoforestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

¹² Idem note 10.

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* définit une érablière de la façon suivante :

« **Érablière** : un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares (*chapitre 1, article 1, alinéa 7°*) ».

➤ Emploi dans l'agriculture locale¹³

Que ce soit dans la MRC ou dans la municipalité, bon nombre d'entreprises de services et d'organismes profitent grandement des activités agricoles locales. Il va sans dire que le nombre d'emplois créés en agriculture est tributaire du nombre d'entreprises agricoles ainsi que de leur taille.

Tableau 11 : Répartition des emplois agricoles en 2004

Type de main-d'oeuvre	Nombre	Heures travaillées
Familiale (<i>père, mère, frère, sœur, etc.</i>)	78	
Total	78	
Salariée :		
Permanents	2	4 750
Moins de 5 semaines	1	120
5 à 9 semaines	4	840
10 à 19 semaines	7	4 473
20 à 29 semaines	4	5 000
30 à 39 semaines	2	2 625
Total	20	17 808

Source : MAPAQ, *fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, 2004.*

Même s'il faut être très prudent avec ce genre de statistique, ce tableau révèle toute l'importance de la main-d'oeuvre familiale par rapport au travail salarié selon le statut qui lui est attribué : temps partiel, saisonnier ou permanent.

¹³ Idem note 10.

ÉOLIENNES ET CONTRAINTES SUR L'ESPACE AGRICOLE

Le gouvernement a la ferme volonté de développer une filière éolienne industrielle en misant sur le potentiel éolien du Québec. Si l'on se réfère au document préparé par Hélimax Énergie inc.¹⁴, le tableau 5-1 montre bien que le plus fort potentiel éolien se retrouve dans le Nord-du-Québec, suivie de la Côte-Nord. La région du Bas-Saint-Laurent fait bonne figure en se classant au 4^e rang des 17 régions du Québec, avec un potentiel de 21 604 MW. Fait à noter, c'est dans l'Est du Québec que se sont réalisés les premiers projets. Le déploiement des projets d'éoliennes, comme en témoignent les cinq projets suivants, a vraiment débuté dans le Bas-Saint-Laurent.

Tableau 12 : Projets d'éoliennes dans le Bas-Saint-Laurent¹⁵

Promoteur	Projet	Nombre d'éoliennes	Hauteur (m)	Capacité	Puissance installée	Remarques
Société en commandite Kilowatt Gaspé	Le Nordais	57	55	750 KW	43 MW	Réalisé en 1999
Cartier énergie éolienne	Baie-des-Sables/ Métis-sur-Mer	73	80	1,5 MW	109,5 MW	En phase de construction
Northland Power inc.	Saint-Ulric/ Saint-Léandre	100	80	1,5 MW	105 MW	À venir
AXOR*	Matane	50 ou 25	80	1,5 à 3 MW	75 MW	À venir
Skypower	Rivière-du-Loup	134	80	1,5 MW	201 MW	À venir

* Le nombre d'éoliennes installées est tributaire de la capacité de l'éolienne qui sera retenue par le promoteur (1,5 ou 3 MW).

À la lumière du tableau, on s'aperçoit que les parcs varient en nombre d'éoliennes (25 à 100), en taille (55 à 80 mètres de hauteur), en puissance installée (750 KW à 3 MW) et la somme des éoliennes en production se chiffrera entre 389 et 414, le cas échéant. À cet égard, la figure 1, en annexe 3, présente la répartition des sites potentiels d'éoliennes dans les MRC de Matane et de La Matapédia.

Même si la population, en général, endosse l'utilisation de cette source d'énergie, l'installation d'éoliennes sur le territoire vient heurter directement les communautés visées par ce type de projet. Plusieurs d'entre elles estiment que le développement se fait de façon envahissante et anarchique. D'ailleurs, il suscite de plus en plus de critiques, autant dans le monde agricole que dans les municipalités et les MRC (*Municipalité régionale de comté*) concernées par ce type de projet. À ce sujet, la plupart des MRC du Bas-Saint-Laurent ont adopté un RCI (*règlement de contrôle intérimaire*) pour encadrer l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. En résumé, le RCI spécifie des zones où l'implantation d'éoliennes est interdite. Il indique des distances minimales à respecter à l'égard des routes, des sites patrimoniaux, touristiques et des habitations.

¹⁴ Inventaire du potentiel éolien exploitable au Québec réalisé pour le MRNF, 2005.

¹⁵ Localisation approximative des sites potentiels d'éoliennes, figure n° 1, annexe 3.

➤ Drainage souterrain altéré

Dans la MRC de Matane, un grand nombre de parcelles de terre agricole ont fait l'objet d'un drainage souterrain. Il est possible que l'implantation de quelques sites d'éoliennes vienne altérer autant le drainage souterrain existant que le drainage de surface. Le promoteur, par ailleurs, n'exclut pas cette éventualité, en précisant que le déplacement d'engins lourds sur les sites peut éventuellement nuire au bon drainage des lieux et affecter la vocation agricole des terres¹⁶.

Au demeurant, plusieurs activités peuvent altérer les systèmes de drainage de surface et souterrain, principalement lors de la phase de construction des sites d'éoliennes; en voici une liste non exhaustive :

- circulation lourde sur les terres agricoles
- excavation et mise en place des socles en béton des éoliennes
- creusage des tranchées pour l'enfouissement de la ligne électrique reliant les éoliennes et le remblayage
- construction des chemins d'accès
- installation du ou des mâts de prise de vent maintenus par des haubans.

➤ Déboisement

Le développement d'un parc éolien commande des espaces ouverts pour faciliter l'écoulement du vent alimentant les éoliennes. Aussi, pour installer des sites d'éoliennes, pour la construction des chemins d'accès et l'enfouissement des lignes électriques, il est plus que probable que du déboisement soit requis. Il n'y a pas de réglementation spécifique visant la protection des boisés agricoles mais plutôt un ensemble de mesures contenues dans différents documents, dont voici les principaux :

- 1) L'article 113, alinéa 12.1, dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne aux municipalités la possibilité de régir ou restreindre l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier.
- 2) La MRC peut demander aux municipalités de prévoir des dispositions normatives pour la protection des boisés en zone agricole, le schéma d'aménagement devra prévoir un encadrement comportant des critères pour les aider dans cet exercice (*orientations gouvernementales 2001, page 26*).

¹⁶ Étude d'impact, rapport principal, chapitre 7, point 7.1.1, page 90.

- 3) Plusieurs MRC dans le Bas-Saint-Laurent ont adopté un *règlement de contrôle intérimaire (RCI)* pour régir ou restreindre l'abattage d'arbres sur leur territoire.
- 4) L'article 27, dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, encadre la coupe de bois dans les érablières.
- 5) Le *Règlement sur les exploitations agricoles* interdit l'abattage d'arbres à des fins de culture dans les bassins versants dégradés. Ce qui est le cas pour les rivières Fouquette et Kamouraska dans le Bas-Saint-Laurent.
- 6) Il existe, pour chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent, un *plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV)* qui encadre les opérations de déboisement ou de reboisement autant en zone agricole qu'en milieu forestier privé.
- 7) Dans les *orientations gouvernementales 2001*, le gouvernement invite la MRC à examiner la problématique de la protection des boisés en zone agricole afin de réduire les répercussions du déboisement sur le territoire et les activités agricoles (*pages 25-26*).

De plus, dans *l'addenda au document complémentaire révisé 2005*, le gouvernement fait état de sa préoccupation face au phénomène de « **fragmentation forestière** », conséquence principale du déboisement lorsque le couvert forestier se morcelle de plus en plus et ne se compose que de petites zones boisées, isolées les unes des autres (*page 13*).

- 8) Environnement Canada fait état également du problème de la fragmentation des habitats et la transformation des paysages naturels en agrosystèmes (*Bilan des habitats et occupation des sols dans le sud du Québec*) et de l'importance des rôles des boisés en milieu agricole (*Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*). Les informations sont accessibles au site suivant : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/atlas/html/atlas_f.html

Prendre connaissance de la problématique et de la situation.

➤ **Contraintes physiques liées à l'implantation d'éoliennes**

À la suite de nouveaux appels d'offre et de la possibilité de voir apparaître des projets éoliens communautaires, le nombre d'éoliennes dans la région du Bas-Saint-Laurent devrait culminer bien au-delà de celui présenté dans le tableau 12.

Ainsi, les impacts cumulatifs de l'ensemble des projets réalisés et ceux à venir pourraient s'avérer importants parce qu'ils proviennent de différentes sources. Afin d'y voir un peu plus clairement, voici une liste non exhaustive des éléments qui ont et auront une incidence sur le territoire et les activités agricoles :

- le déboisement et le décapage des terres, le cas échéant
- la compaction des sols dues aux activités de construction de sites d'éoliennes
- l'excavation et la mise en place des socles de béton servant d'assise aux éoliennes
- l'aménagement des chemins d'accès sur les terres agricoles
- le creusage de tranchées pour l'enfouissement des lignes électriques
- l'érection de pylône, le cas échéant, ou de poteaux pour les lignes aériennes
- l'installation d'un poste d'élevateur et son aménagement pour le raccordement du parc éolien au réseau électrique d'Hydro-Québec
- l'érection d'un ou des mâts de prise de vent sur les terres agricoles.

Ce même raisonnement est aussi valable pour la disposition des déblais, suite à l'excavation des assises d'éoliennes et du creusage des tranchées pour l'enfouissement des lignes électriques. En effet, les déblais (*sable, roche, gravier, argile, etc.*) peuvent nuire aux activités de semis ou autres activités agricoles, s'ils ne sont pas complètement récupérés.

Un autre problème qui est bien présent et qui affecte les entreprises laitières, concerne les tensions parasites. Sans vouloir mettre l'emphase sur les conséquences de ce phénomène, et de la possibilité qu'une telle situation se manifeste soit faible, suite à la mise en opération d'un grand nombre d'éoliennes, nous croyons que les tensions parasites liées à l'installation d'éoliennes n'est pas assez documentée.

Finalement, il y a une autre contrainte découlant de la cession du droit superficiaire, elle porte sur la servitude de « vent ». En ce sens, le producteur ou la productrice agricole ne doit pas ériger une structure qui aurait pour effet de nuire à l'écoulement du vent dans le corridor alimentant les éoliennes à moins d'avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du promoteur. Ainsi, sous toute réserve, cela pourrait viser également l'implantation de haies brise-vent. Cette mesure de mitigation contenue dans la Loi n° 54, pourrait devenir difficile d'application.

Il est certes difficile d'estimer les conséquences à long terme des impacts cumulatifs du développement de parcs éoliens sur le territoire et les activités agricoles, sur le paysage ainsi que sur les habitudes et les valeurs de la population pour leur environnement de vie parce que nous ne connaissons pas la capacité d'accueillir le nombre maximal d'éoliennes sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. L'avenir nous dira si ce fut une approche profitable pour la population et pour le bénéfice de l'environnement dans la région du Bas-Saint-Laurent et dans le Québec tout entier.

Comme l'agriculture a façonné le paysage, l'implantation d'un parc d'éoliennes peut modifier le milieu dans lequel il est installé, en particulier sur le plan paysager. De même, la réalisation d'un projet d'éoliennes en milieu agricole engendre nécessairement certaines perturbations. Ceci est particulièrement observable durant la phase de construction. Citons la construction des chemins d'accès, le décapage et le déboisement (*parfois dans des érablières*), l'installation de câbles électriques souterrains ou de lignes de transport aériennes, le cas échéant. En plus, il y a l'installation des bâtiments de service, l'aire de montage des éoliennes (*site et socle de béton*) ainsi que le poste de raccordement électrique au réseau d'Hydro-Québec. À cela, il faut ajouter les droits superficiaires pour le mât de prise de vent, pour les chemins d'accès et le poste de raccordement électrique. Ces impacts ont pour conséquence d'altérer de bons sols agricoles et soustraire à la production certains massifs d'érables.

Incidentement, il faut reconnaître que la disparition des sols agricoles, qu'elle soit due aux éléments précités, à ceux de nature publique ou à l'exclusion de terres agricoles au profit de l'expansion urbaine, accentue les contraintes sur le développement du territoire et des activités agricoles et contribue au rétrécissement de l'espace agricole.

Source incontournable de son dynamisme, l'agriculture a dû accéder à la modernité, se transformer et s'adapter de plus en plus aux exigences de la population, des consommateurs et des marchés; sans compter que les pratiques agricoles doivent s'effectuer dans le respect de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse. Au-delà de ces régularités sociales, l'espace agricole se rétrécit graduellement et le nombre d'entreprises agricoles diminuent également. Ce faisant, l'on observe, depuis plusieurs années, une concentration dans quelques productions. Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que l'agriculture régionale demeure une activité familiale.

À ce sujet, en 2004, le MAPAQ a recensé 2 242 entreprises agricoles¹⁷. De ce nombre, les entreprises de productions animales sont prédominantes, tant en nombre qu'en recettes déclarées.

Comme l'illustre très bien le tableau suivant, l'industrie agroalimentaire représente un apport économique important pour toute la région du Bas-Saint-Laurent. Comme nous l'avons démontré en première et deuxième parties, même si le potentiel de développement agricole est limité par les conditions climatiques et pédologiques, l'agriculture, dans la municipalité visée par le projet du parc éolien AXOR, demeure une activité économique qui mérite d'être considérée.

¹⁷ Source : MAPAQ, portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, 2004.

Tableau 13 : Portrait économique du secteur agricole du Bas-Saint-Laurent en 2004

Nombre d'entreprises	Recettes totales (\$)	Estimé actif total (\$)	Taxes municipales (\$)
2 242	344,1 millions	1 645 milliards	5 719 035

Au terme de ce survol, il convient de rappeler que les communautés locales, comme toutes les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, comptent énormément sur les revenus d'autres secteurs d'activités économiques comme l'agrotourisme, le tourisme, le plein air et la villégiature, la chasse, la pêche, etc. Les perspectives de développement éolien ouvrent un nouveau champ de connaissance, et constituent une autre avenue qui vient soutenir l'économie locale et régionale en autant qu'il soit conciliable avec la logique du développement durable et de la nécessaire acceptabilité sociale.

ANNEXE 1

Portrait agroalimentaire de la MRC de Matane

Les produits des entreprises agricoles ne sont généralement pas vendus directement aux consommateurs. Avant d'arriver dans leur assiette, ils passent par un processus de transformation, de distribution et de vente qui génère encore plus d'emplois et de revenus dans l'économie.

Transformation

Une douzaine d'établissements opèrent dans le secteur de la transformation, dont une fromagerie et une usine d'importation dans la charcuterie, soit « Les Cédines Gaspésiennes ». On retrouve, aussi, 4 petits centres de découpe, une saloterie, quelques pâtisseries/boulangeries. Cependant, aucune entreprise transforme des produits horticoles.

On estime que ce secteur donne de l'emploi à 195 personnes.

Commerce de gros

On retrouve 11 établissements dans le secteur de commerce de gros. Ce sont des entreprises qui œuvrent dans la distribution (œuf, produits laitiers, fruits et légumes), dans la préparation des aliments ou tout simplement sont des dépôts de produits transformés et de fruits et légumes.

On estime que ce secteur donne de l'emploi à six centaines de personnes.

Commerce de détail

Du comptoir de vente de fruits et légumes à l'hypermarché, la plupart des créateurs (épicerie, épicerie-boulerie, les laitiers, aliments naturels, chocolaterie) de ce secteur sont occupés par 49 entreprises qui se partagent une clientèle critique.

Ces établissements fournissent un emploi à près de 600 personnes.

Restauration

Avec ses 50 établissements, dont 45 restaurants, 15 casse-croûte et 7 établissements de restauration rapide, le secteur de la restauration est bien développé dans la MRC Matane. Il peut satisfaire la plupart des goûts et appêts, autant des touristes que de la population locale.

On estime que ce secteur procure de l'emploi à plus de 700 personnes.

Nombre d'entreprises en 2014

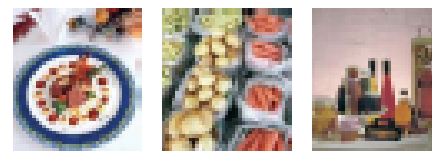
Secteur	Nombre d'entreprises
Transformation	11
Commerce de gros	11
Commerce de détail	49
Restauration	50

Source: CQVQ 2014
Copyleft: CC BY/SA/ND/NC

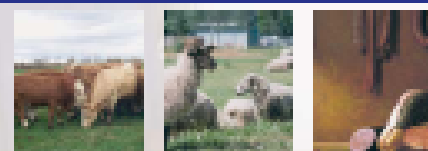
Sécurité alimentaire

Le Code québécois d'hygiène des aliments et de santé animale (CQIASA) a pour mandat d'assurer la sécurité et l'innocuité des aliments. Son personnel inspecte les établissements québécois de vente et de transformation alimentaires, en plus de jouer un rôle majeur dans la traçabilité des aliments.

Le système québécois d'identification et de traçabilité permet d'assurer le suivi d'un produit agricole. Ce système permet de tracer, dans les meilleures délais, la réalité ou les problèmes existants en identifiant rapidement les sites touchés et en évitant la propagation à d'autres sites. Les plantes, à ce jour, de la ferme à l'abattoir chez les bœufs et les vaches, la traçabilité devrait s'étendre jusqu'à la table pour l'ensemble de la chaîne alimentaire au cours des prochaines années.



Tendances et potentiels de développement



Secteur agricole

La MRC voit son agriculture se diversifier. Des productions se sont développées et d'autres sont apparues et/ou réapparues dans le paysage.

Les productions animales, les productions orives, hortives, de grande et petite graine desservent des opportunités de développement. Ces productions peuvent faire l'objet de commercialisation et/ou de production spécifique telles Nour'BOEUF Bas-Saint-Laurent et Vieux Matane. De plus, ces productions ne sont pas contingentes. Aussi, la production biologique qui est actuellement en implantation représente un bon potentiel de développement.

On observe une consolidation des entreprises laitières. Le petit élevage de contingents laitiers sous licence attire une concentration encore plus marquée de la production et des entreprises plus grosses. Ce phénomène génère de plus en plus de difficultés de transfert et d'implantation de la relève dans cette production.

La disponibilité de terres et la faible intensité des élevages permettraient l'établissement de quelques fermes perennes. Les perspectives de développement sont cependant contraintes à l'acceptabilité sociale et économique des principaux acteurs des villes et villages.

Les petits fruits, les légumes, les céréales et le foie de commerce sont des secteurs ayant un bon potentiel de développement. Comme ceux-ci ne sont pas contingents ni réglés par des normes environnementales contraignantes,

ils représentent une possibilité intéressante pour les apiculteurs agricoles (investissement moindre, espaces moins restrictifs, etc.). Cependant, comme dans tout autre secteur, on doit s'assurer d'une mise en marché adéquate. De ce côté aussi, le mode biologique offre un bon potentiel de développement.

La consolidation des entreprises agricoles devrait se poursuivre. Des initiatives devront être prises pour transformer davantage la fibre d'élevage et développer le marché local de la consommation et l'exportation de produits à valeur ajoutée.

L'agroécologie (gde, restauration avec produits du terroir, etc.) est, aussi, une voie intéressante qui peut être exploitée en complément à la pratique de l'agriculture.

Secteurs transformation et commerce

Plusieurs entreprises se spécialisent et vont jusqu'à faire de la transformation à petite échelle sur la ferme (confitures, liqueurs, charcuteries, etc.) et, ainsi, d'acquiescer des créateurs de marché aux secteurs occupés ou exploités.

Dans les marchés d'alimentation, il y a un intérêt de plus en plus marqué pour des produits locaux et/ou nouveaux, de niche et de terroir. Cet ajout de valeur à la ferme constitue une avenue intéressante de développement pour plusieurs entreprises du secteur.

Portrait agroalimentaire de la MRC de Matane

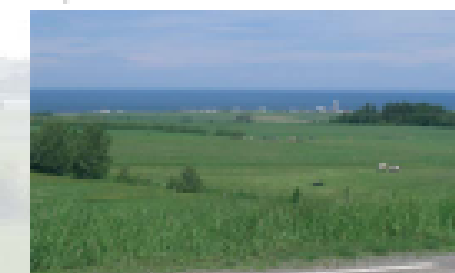


L'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la région du Bas-Saint-Laurent occupe un vaste territoire de plus de 1,2 millions d'hectares, dont 644 000 (29%) sont consacrés à l'agriculture. La population totale de 202 027 personnes est répartie dans 125 municipalités regroupées en 8 municipalités régionales de comté (MRC).

Le secteur agricole joue un rôle clé dans l'économie régionale. En plus d'être un employeur important, les 242 entreprises agricoles génèrent des recettes de plusieurs centaines de millions de dollars. Les produits de ces entreprises ne sont généralement pas vendus directement aux consommateurs. Ils subissent la filière agroalimentaire pour y être conditionnés, transformés et distribués à des entreprises de gros et de détail, avant d'être vendus aux consommateurs. L'ensemble des activités de cette filière a pour nom « industrie agroalimentaire ».

Au Bas-Saint-Laurent, l'industrie agroalimentaire contribue largement à l'économie régionale. Plus de 5 % du produit intérieur brut (PIB) régional et plus de 20 % des emplois de la région sont reliés à cette industrie.



L'agroalimentaire de la MRC

La MRC Matane regroupe 22 646 habitants sur un territoire de 1 275 km². Le territoire agricole occupe environ 5,4 % de cette superficie et se retrouve, en majorité, sur une bande d'une douzaine de kilomètres longeant le littoral. Le reste est dédié entre les superficies urbaines, récréatives, forestières et le territoire non organisé. L'activité économique est donc tributaire de la forêt, des pêches, des activités de service et, bien sûr, de l'agriculture.

Dans l'ensemble, l'industrie agroalimentaire n'est plus de 2 100 emplois directs et indirects avec plus de 300 entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'agriculture et des activités de service tels la transformation alimentaire, le commerce de détail, le commerce de gros et de la restauration. Ce qui en fait une des plus importantes industries de la MRC de par l'activité économique générée.

Les statistiques présentées dans ce portrait procèdent des banques de données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de ses partenaires. Toute comparaison avec celles obtenues d'autres sources doit être faite avec réserve.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Coopératives et syndicats : Syntex Régionale
Coopératives agricoles : Cédines (Sud et Nord)
Filières : Bœuf (Sud, Syntex Régionale), Merluçieu, Syntex Régionale, Chaudron (Sud), Avenir du Océan, Région Outaouais, Région Saguenay

Établissements Région Saguenay
CQVQ (Sud) : Jean Gagnon, CQVQ (Sud), Marie-Françoise, Centre d'Élevage, Syntex, Les Vieux

ISSN 2-158-4184-4

© septembre 2013

Québec

Agriculture

Ressources biophysiques

Les sols sont à l'étage de terrasses. Avant il est grand, avant de sont érodés. En général, les terres sont prédominantes et sont de sable, à argiles ou limons. Dans certains secteurs, on retrouve des lits de sable et de terre noire. Ils sont habituellement acides, pauvres en phosphore et leur teneur en matières organiques est moyenne. Selon l'orientation des terres du Canada, 62 % des sols cultivés et cultivables sont dans les classes 2 et 3, soit des terres de bonne à moyenne qualité, qui, avec des travaux d'épierrement et de drainage, offrent de bonnes possibilités culturales. La topographie varie beaucoup de place à l'autre en pente.¹

En ce qui a trait au climat, les terres en bordure du littoral subissent l'influence du Bassin Saint-Laurent. C'est à pour effet de donner un climat frais et humide en été ainsi qu'une saison sans gel un peu plus longue, pouvant atteindre 143 jours. Pour le territoire situé plus à l'intérieur des terres, les été sont plus chauds et plus secs. Par contre, la période sans gel est un peu plus courte, elle peut atteindre 85 jours. Cette disparité fait que la saison de croissance des plantes varie entre 159 et 171 jours et le nombre de degrés-jours (au-dessus de 5°C) se situe aux alentours de 2200 avec des écarts de 200. En moyenne, la région reçoit entre 850 et 960 mm

Agroenvironnement²

Depuis plus d'une décennie, les exploitants agricoles font des efforts importants pour se conformer aux normes environnementales. On estime qu'un peu plus de 60 % des entreprises agricoles sont conformes aux exigences environnementales en vigueur liées à l'entreposage des fumiers, à leur épandage en champ, à la fertilisation des cultures et au retrait des animaux aux cours d'eau.

Portrait économique

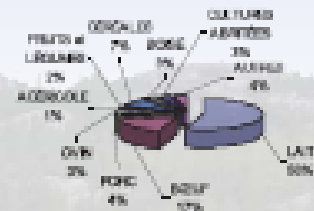
Lors du dernier recensement effectué au MAPAQ, en 2004, on dénombrait 151 entreprises agricoles, une baisse de 10 % par rapport à 1997. Par contre, les recettes totales, 19 100 550 \$, accusent une baisse de seulement 2 % pour la même période. Environ 50 % de ces recettes agricoles proviennent des productions animales et la production laitière est la plus importante avec 34 %. La grande majorité des fermes sont des entreprises familiales propriétaires de leurs terres, bâtiments et cheptel.

Portrait économique du secteur agricole

Nombre entreprises	Revenues totales (M\$)	Revenu moyen (M\$)	Terres moyennes (M\$)
151	19,1 millions	125 800	111 687

Source: MAPAQ, 2004

Répartition des recettes agricoles selon le type de production



Emplois

Les 151 entreprises agricoles enregistrées sont gérées par 219 propriétaires, dont 64 sont des femmes, et appuyés par une main-d'œuvre familiale de plus de 166 personnes. Ces fermes emploient 5 personnes à temps complet et accordent un travail à temps partiel et saisonnier à 196 autres. L'agriculture de la MRC de Matane crée donc 219 emplois directs.

Des nombre d'entreprises de services et d'organismes dépendent de l'activité agricole de production. On estime que les fermes génèrent plus de 50 emplois connexes à plein temps.

Productions animales

Production laitière

Au cours des 15 dernières années, le nombre d'entreprises laitières a connu une forte baisse de 38 %. Cependant, le cheptel laitier a connu une légère hausse de 2 %.

Les fermes laitières représentent 36 % de toutes les entreprises agricoles de la MRC et elles affleurent un revenu estimé à 10 234 429 \$, soit 56 % des recettes agricoles totales.

Depuis 2001, quelques entreprises ont obtenu leur certification biologique ou sont en droit de l'obtenir.

Production bovine

On retrouve actuellement 47 fermes bovines, soit une baisse avoisinant les 20 % comparativement à 1997. Le nombre de vaches par exploitation tend à augmenter puisque le cheptel a doublé depuis 1990.

Depuis le début de la décennie, plusieurs fermes qui ne produisent que des veaux d'emballage se sont tournées vers la semi-finition et la finition de leurs veaux.

L'établissement de nouvelles fermes dans cette production est désormais rare.

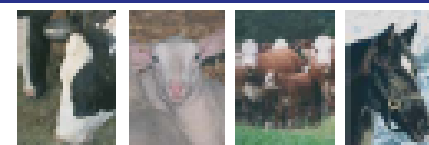
Production porcine

Le nombre d'entreprises étant plutôt stable, la production a connu une certaine consolidation. Le nombre de places porcs d'est en effet accru pour atteindre 1 614 comparativement à 281 en 1997.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation en 2002, le développement de ce secteur est limité à de légères augmentations des troupeaux existants.

Production ovine

Ce secteur a connu une bonne croissance. Le nombre d'exploitations a presque doublé et le cheptel a plus que doublé. La moitié des exploitations ont moins de 5 ans. Le marché de plus en plus exploité est celui de l'agneau lauréat.



Les producteurs laitiers et bovins s'intéressent à cette production. Ils y voient une possibilité de diversification latente de leur production, en utilisant des bâtiments existants et des fourrages en surplus.

Évolution du nombre de détenteurs et d'unités de production animale de 1990 à 2004

Production	Statut	1990	1997	2004	Évolution %
Laitier	Entreprises	88	55	33	-31
	Quantité/cheptel	1449	1485	1476	+2
	Revenu	1 055	1 013	2 044	+52
Bovine	Entreprises	58	42	42	-28
	Revenu	5	38	25	*
	Cheptel	0	880	1200	*
Porcine	Entreprises	2	4	2	0
	Revenu	n/d	124	n/d	n/d
	Quantité	0	5	5	*
Ovine	Entreprises	0	28	143	*
	Quantité	0	8	11	+33
Cheval	Entreprises	0	0	1	+100
	Quantité	0	0	71	*
Canin	Entreprises	0	0	1	*
	Quantité	0	0	15	*
Équidé	Entreprises	0	0	1	*
	Quantité	0	0	1	*
Faisan	Entreprises	0	1	0	0
	Quantité	0	0	1	*
Oiseau	Entreprises	0	0	142	*
	Quantité	0	0	142	*

Source: Agdex/Compstat (2004).
*Appartient au statut des entreprises et d'unités de production.
n/d: Afin de conserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de production n'est pas indiqué lorsque les exploitations sont inférieures à 5.

Autres productions animales

Les grands gibiers et la chèvre de boucherie ont fait leur apparition dans la MRC. Les productions apicole et arctique sont restées relativement stables. La production de veaux de grain d'est quelque peu consolidée et le cheptel équin d'est accru un peu.

Productions végétales

Production acéricole

Le secteur acéricole n'a pas connu une baisse aussi marquée que le laiterie, surtout les chiffres de tables. Plusieurs producteurs n'ont pas renouvelé leur enregistrement au MAPAQ, s'y voyant pas leur intérêt. En général, les entreprises qui sont demeurées en production se sont consolidées.

La majorité de la production est vendue sous forme de sirop en vrac. Un certain pourcentage des producteurs vendent au détail, soit de la restauration ou donnent une valeur ajoutée à leur produit.

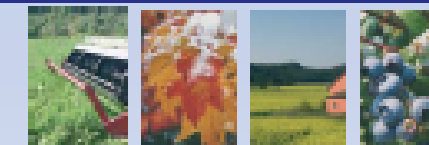
Productions fruitière, maraîchère et de pomme de terre

On constate qu'au cours des dernières années, la superficie en production de petits fruits, notamment de fraises, a diminué. La production de bleuets est demeurée stable alors que celle de la framboise est en développement. Quant à l'argousier, il s'agit d'une nouvelle production promise en exploitation sur quelques fermes.

Le nombre d'exploitations agricoles en production de pomme de terre et la superficie cultivée ont connu une nette diminution. La superficie cultivée par ferme a toutefois augmenté, ce qui laisse entrevoir que ce sont les petites unités qui ont abandonné la production, laissant place à celles qui sont spécialisées dans cette production.

Productions céréalière et fourragère

La production fourragère (luzerne, trèfle, foin, maïs fourrage), les céréales destinées à l'alimentation et les pâturages, est la plus importante, suivie de la production céréalière. Ces productions vont de pair avec la dominance des productions animales. Depuis quelques années, on note une augmentation de la population de la culture de l'orge et l'apparition de protéagineux tels le canola et le soja.



Évolution du nombre de détenteurs et d'unités de production végétale de 1990 à 2004

Production	Statut	1990	1997	2004	Évolution %
Arbuste	Entreprises	30	24	12	-20
	Quantité	11 900	27 900	19 400	-17
Fruitier	Entreprises	30	8	4	-27
	Quantité	121	148	93	-23
Fruitier (Frais)	Entreprises	2	3	1	-37
	Quantité	27	3,2	n/d	n/d
Fruitier (Séché)	Entreprises	2	4	1	-37
	Quantité	n/d	0,4	n/d	n/d
Cultures de terre	Entreprises	9	4	4	-55
	Quantité	4 748	4 358	14 188	+140
Fruitier (Séché)	Entreprises	0	1	1	*
	Quantité	0	n/d	n/d	n/d
Maraîchère	Entreprises	n/d	n/d	n/d	n/d
	Quantité	0	0	7,9	+32
Argousier	Entreprises	0	0	1	*
	Quantité	0	0	2,2	*
Fruitier (Séché)	Entreprises	0	2	2	*
	Quantité	0	n/d	n/d	n/d
Céréalière	Entreprises	1 043	981	842	-19
	Quantité	1 028	89 6	90	-17
Céréalière	Entreprises	0	0	142	*
	Quantité	0	0	142	*
Céréalière (Séché)	Entreprises	413	309	484	+17
	Quantité	1 003	1 001	24 71	+20
Fruitier	Entreprises	10 754	11 779	8 890	-17
	Quantité	10	14	81	+140
Fourragère	Entreprises	314	2 100	1 007	-31
	Quantité	0	0	0	0

Source: Agdex/Compstat (2004).
*Appartient au statut des entreprises et d'unités de production.
n/d: Afin de conserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de production n'est pas indiqué lorsque les exploitations sont inférieures à 5.

Autres productions végétales

Le nombre de propriétaires de vergers a chuté quelque peu. Par contre, la superficie agricole d'ensemble, conséquence d'une nouvelle exploitation spécialisée dans la production de cerises de terre en verre.

¹ Agdex/Compstat (2004) (2004) - 2002
² Agdex/Compstat (2004) (2004) - 2002
³ Agdex/Compstat (2004) (2004) - 2002

ANNEXE 2

CARTE N° 1 : Classification des sols selon le système ARDA

CARTE N° 2 : Localisation des peuplements d'érables
(Tableau : L'acériculture au Bas-Saint-Laurent)

CARTE N° 3 : Zonage agricole

• Le terrain qui nécessite des améliorations dépassant les capacités de l'exploitant lui-même est classé d'après les limitations actuelles.

• On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emplacement ou de l'étendue des exploitations, du mode de faire-valoir, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.

Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.

Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.

Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

* CLASSE 1 SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.

Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés, ils retiennent bien l'eau et, à l'état naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'en obtenir une productivité élevée à modérément élevée pour un choix étendu de grandes cultures.

CLASSE 2 SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT QUELQUE PEU LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.

Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variant de modérément élevée à élevée pour un choix passablement grand de cultures.

CLASSE 3 SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.

Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité passable ou modérément élevée pour un assez grand choix de cultures.

CLASSE 4 SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.

Les limitations dont cette classe est l'objet atteignent gravement une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou passablement productifs pour un choix raisonnablement étendu de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 5 SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENTENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.

Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production soutenue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des machines agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le défrichage, les façons culturales, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'aménagement des eaux.

CLASSE 6 SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES; INAPTES À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.

Ces sols fournissent aux animaux de ferme une certaine paissance soutenue, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des machines agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces machines, ou que le sol ne réagit pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de paissance est très courte.

CLASSE 7 SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.

Cette classe comprend aussi les étendues de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les étendues d'eau trop petites pour figurer sur les cartes.

0 SOLS ORGANIQUES (Non inclus dans le système de classement).

SOUS-CLASSES

POSSIBILITÉS AGRICOLES DES SOLS SELON LE SYSTÈME ARDA (VOIR TEXTE "POTENTIEL DES SOLS AGRICLES PAGES 8 et 9)

SOUS-CLASSES

À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:

SOUS-CLASSE C: climat désavantageux—La principale limitation est soit la basse température, soit la faible précipitation ou sa mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.

SOUS-CLASSE D: mauvaise structure, perméabilité restreinte, ou les deux à la fois—Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'enracinement y est limitée.

* **SOUS-CLASSE E:** dommages par l'érosion—Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE F: fertilité—Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.

SOUS-CLASSE I: inondation—Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE M: humidité—La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques désavantageuses du sol, limite la croissance des plantes cultivées (Ne pas confondre avec la sécheresse due au climat).

* **SOUS-CLASSE N:** salinité—La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.

SOUS-CLASSE P: pierrosité—Les pierres nuisent aux travaux de préparation du sol, d'ensemencement et de moisson.

SOUS-CLASSE R: sol mince sur roche consolidée—La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.

SOUS-CLASSE S: limitations du sol—Présence de deux des sous-classes D, F, M et N ou davantage.

SOUS-CLASSE T: relief défavorable—La déclivité ou le modelé du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE W: excès d'humidité—L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit par mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement d'eaux provenant d'endroits avoisinants.

* **SOUS-CLASSE X:** limitations peu graves mais cumulatives—Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causé par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. (Cette sous-classe s'emploie toujours seule et ne s'applique qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe d'une sous-région climatique).

SYMBOLES

Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.
Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.
Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes, c'est-à-dire les limitations.

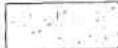
* Indique une classe ou une sous-classe qui ne figure pas sur la présente carte.

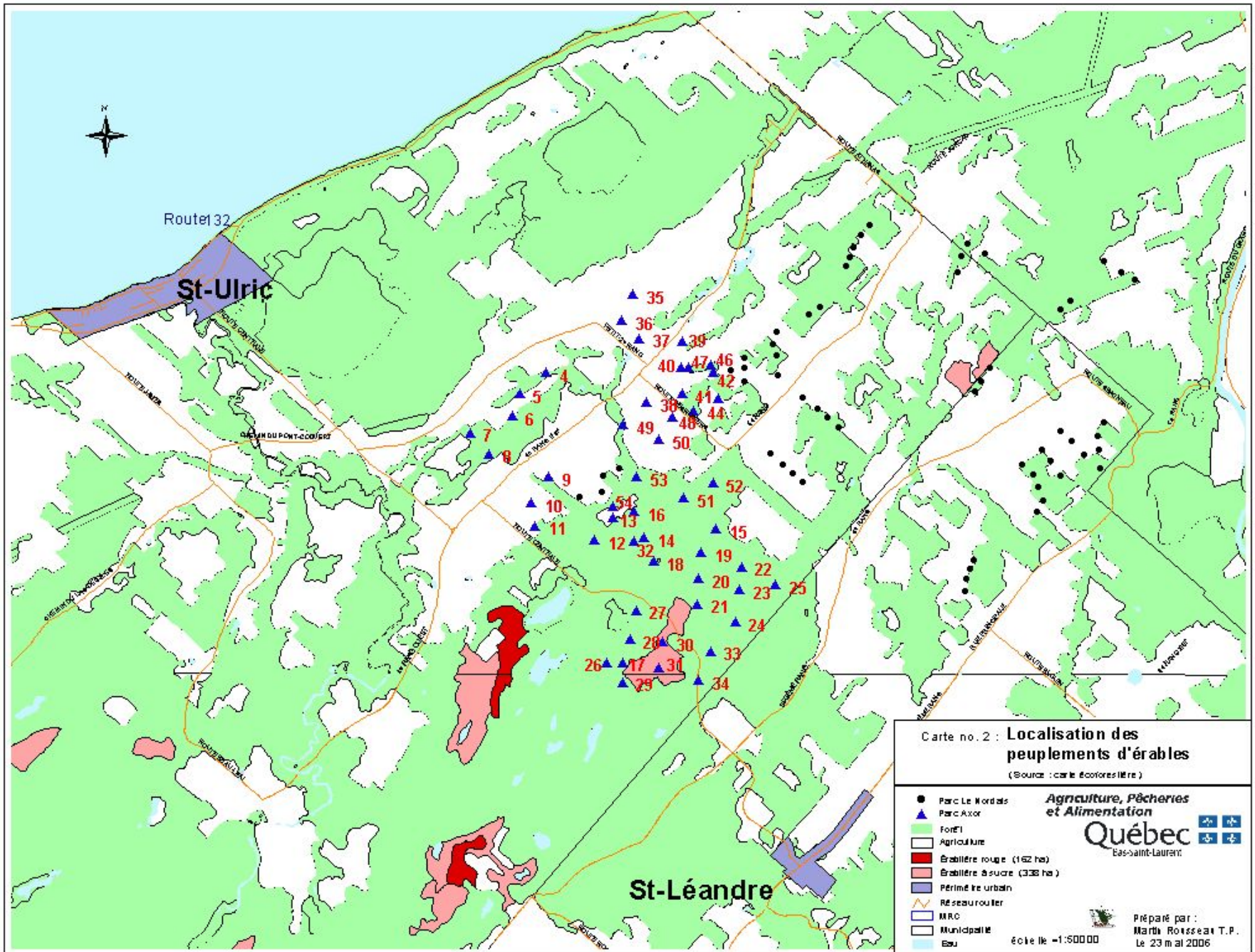
EXEMPLES

4¹/_P Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la pierrosité.

2⁷/₄³/_P Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la pierrosité, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 7:3.

N.B. La teinte utilisée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première. Cependant, pour les superficies comprenant deux classes de terres arables (1-4) et une classe non arable (5-7), les classes arables apparaissent les premières si leurs proportions combinées forment ou dépassent 5:10.

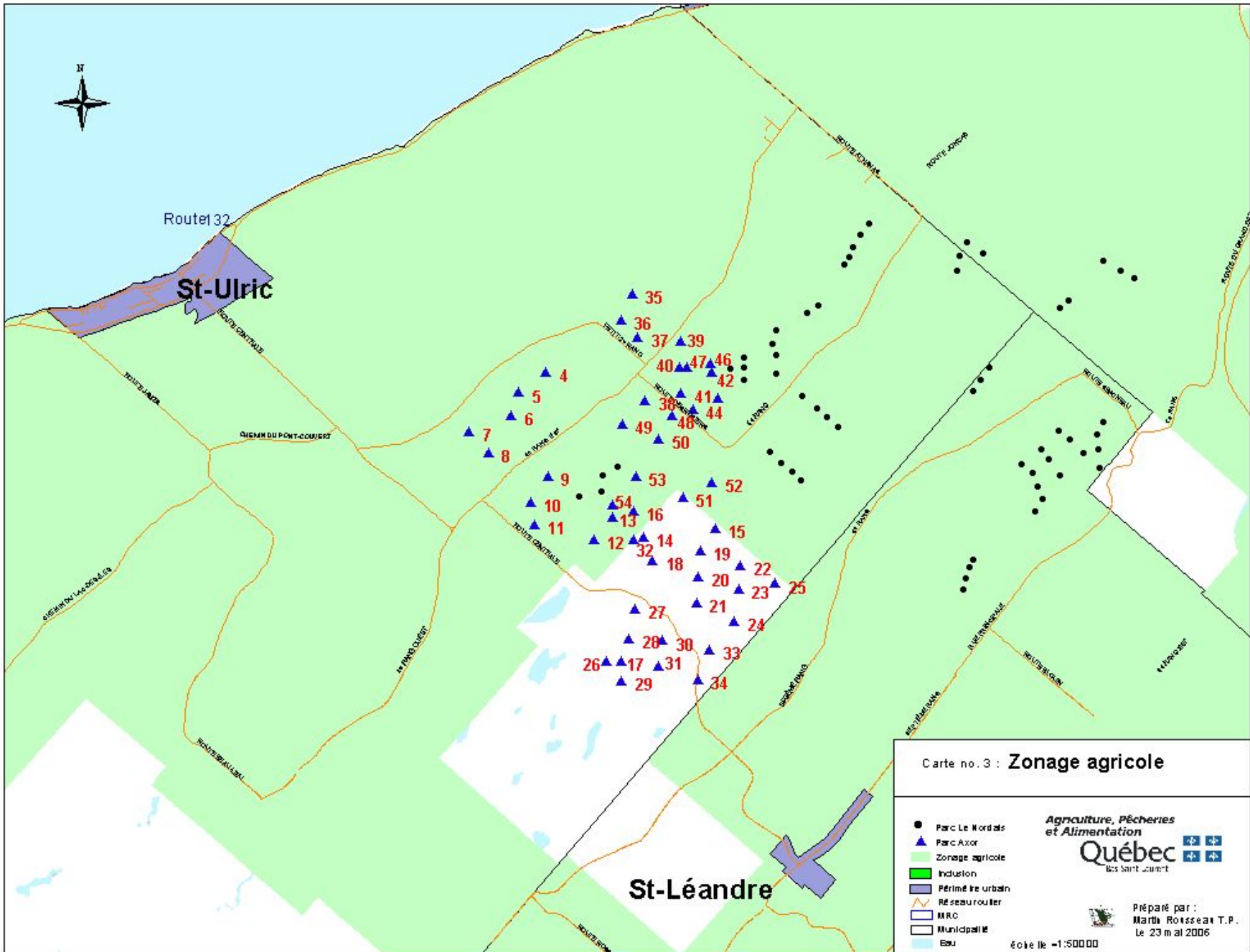
 Cette trame apparaît là où les superficies comprennent plus d'une classe, sauf lorsque les proportions sont de 8:2, 8:1:1 et 9:1.



L'acériculture au Bas-Saint-Laurent

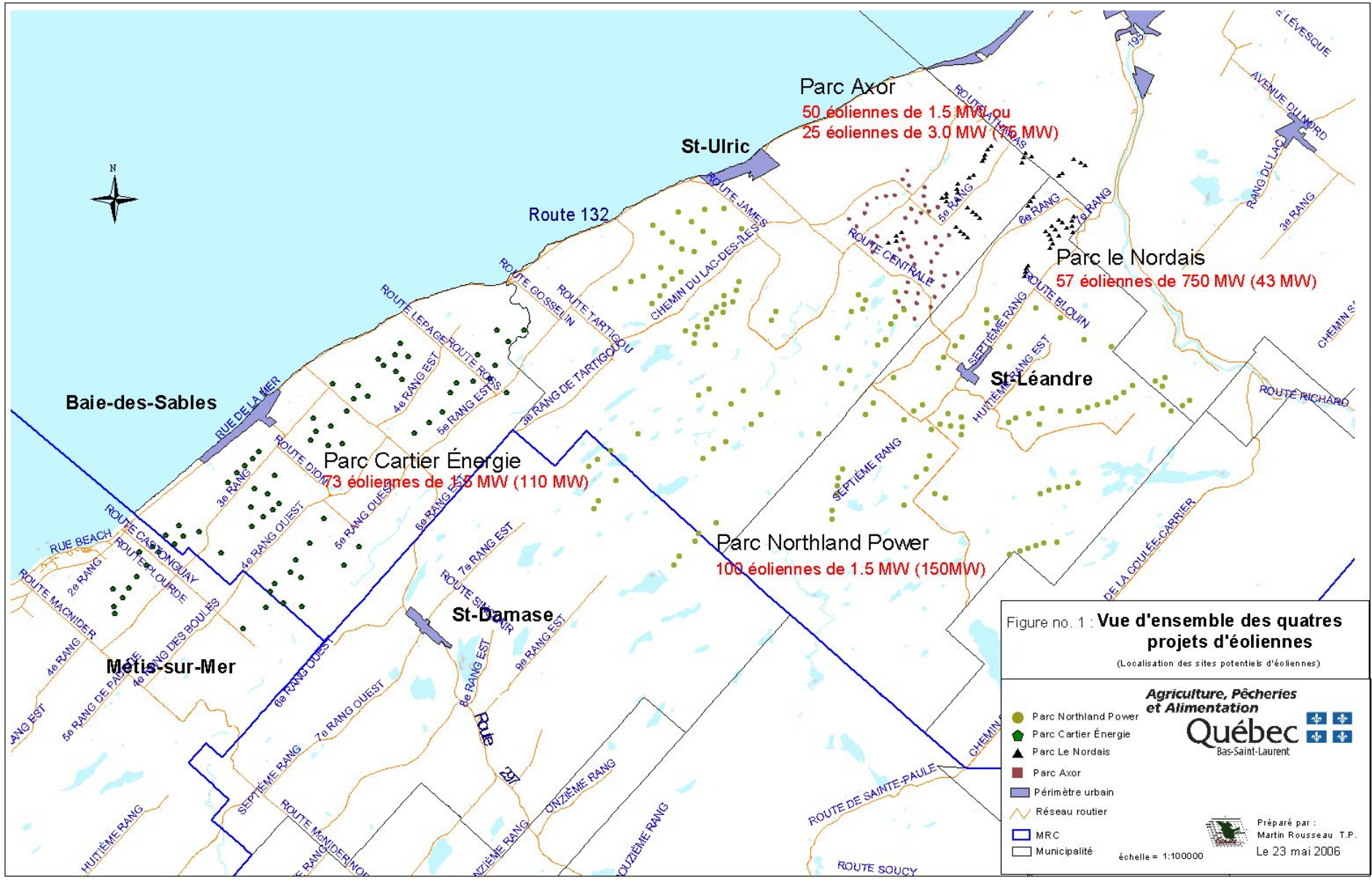
MRC	Superficie		Nombre d'entailles exploitées		Nombre d'entailles potentielles		Revenu acéricole	
	Hectare	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Montants (\$)	Pourcentage
La Matapédia	573,1	2,2	120 550	2,1	199 500	2,9	461 492,21	1,7
Matane	217,8	0,9	32 650	0,6	64 100	0,9	150 723,39	0,6
La Mitis	763	3,0	191 650	3,3	255 750	3,7	708 603,92	2,7
Rimouski-Neigette	2 486,3	9,7	601 250	10,2	765 675	11,1	2 657 068,48	10,0
les Basques	3 055,4	12,0	695 650	11,9	824 600	11,9	2 489 928,80	9,4
Rivière-du-Loup	1 133,1	4,4	273 600	4,7	323 800	4,7	1 062 429,35	4,0
Témiscouata	16 338,3	63,9	3 745 551	63,8	4 236 444	61,2	18 260 839,97	69,0
Kamouraska	993,9	3,9	207 030	3,5	256 180	3,7	682 824,11	2,6
Région	25 560,9	100,0	5 867 931	100,0	6 926 049	100,0	26 473 910,23	100,0

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004.



ANNEXE 3

FIGURE 1 : Localisation des sites potentiels éoliens dans les MRC de Matane et de La Matapédia



Parc Axor
50 éoliennes de 1.5 MW ou
25 éoliennes de 3.0 MW (75 MW)

Parc le Nordais
57 éoliennes de 750 MW (43 MW)

Parc Cartier Énergie
73 éoliennes de 150 MW (110 MW)

Parc Northland Power
100 éoliennes de 1.5 MW (150 MW)



Baie-des-Sables

Métis-sur-Mer

St-Ulric

St-Damase

St-Léandre

Route 132

ROUTE DE SAINTE-PAULE

ROUTE SOUCY

ROUTE DE LA MER
RUE DE LA MER
RUE BEACH
ROUTE CASSENGOULAY
ROUTE DE LA LOURDE
ROUTE MACNIDER
4e RANG
5e RANG DE PARC
4e RANG DES BOULES
3e RANG
4e RANG OUEST
5e RANG OUEST
6e RANG OUEST
7e RANG OUEST
8e RANG OUEST
9e RANG OUEST
10e RANG OUEST
11e RANG OUEST
12e RANG OUEST
13e RANG OUEST
14e RANG OUEST
15e RANG OUEST
16e RANG OUEST
17e RANG OUEST
18e RANG OUEST
19e RANG OUEST
20e RANG OUEST
21e RANG OUEST
22e RANG OUEST
23e RANG OUEST
24e RANG OUEST
25e RANG OUEST
26e RANG OUEST
27e RANG OUEST
28e RANG OUEST
29e RANG OUEST
30e RANG OUEST
31e RANG OUEST
32e RANG OUEST
33e RANG OUEST
34e RANG OUEST
35e RANG OUEST
36e RANG OUEST
37e RANG OUEST
38e RANG OUEST
39e RANG OUEST
40e RANG OUEST
41e RANG OUEST
42e RANG OUEST
43e RANG OUEST
44e RANG OUEST
45e RANG OUEST
46e RANG OUEST
47e RANG OUEST
48e RANG OUEST
49e RANG OUEST
50e RANG OUEST
51e RANG OUEST
52e RANG OUEST
53e RANG OUEST
54e RANG OUEST
55e RANG OUEST
56e RANG OUEST
57e RANG OUEST
58e RANG OUEST
59e RANG OUEST
60e RANG OUEST
61e RANG OUEST
62e RANG OUEST
63e RANG OUEST
64e RANG OUEST
65e RANG OUEST
66e RANG OUEST
67e RANG OUEST
68e RANG OUEST
69e RANG OUEST
70e RANG OUEST
71e RANG OUEST
72e RANG OUEST
73e RANG OUEST
74e RANG OUEST
75e RANG OUEST
76e RANG OUEST
77e RANG OUEST
78e RANG OUEST
79e RANG OUEST
80e RANG OUEST
81e RANG OUEST
82e RANG OUEST
83e RANG OUEST
84e RANG OUEST
85e RANG OUEST
86e RANG OUEST
87e RANG OUEST
88e RANG OUEST
89e RANG OUEST
90e RANG OUEST
91e RANG OUEST
92e RANG OUEST
93e RANG OUEST
94e RANG OUEST
95e RANG OUEST
96e RANG OUEST
97e RANG OUEST
98e RANG OUEST
99e RANG OUEST
100e RANG OUEST

Document préparé par : Camille Morneau, B.Sc. M.A.
Conseiller en aménagement
et en développement rural

Collaboration : Martin Rousseau

Mise en page : Lucie Voyer